

NOUVELLES

CSN

Numéro 332

1er novembre
1991



Question de droits



Ovide
Mercredi
et le Québec

Les coûts de la souveraineté

Ottawa
en a tremblé

Le harcèlement sexuel

Il est
possible
d'agir



Une question de droits

3

«Ovide Mercredi évolue rapidement», confiait Gérald Larose à la sortie d'une rencontre du chef des Premières nations avec les dirigeants des centrales syndicales québécoises. En effet, il n'excluait plus la possibilité de regarder l'avenir dans le cadre d'un Québec souverain. Pourtant, deux jours auparavant ...



Rencontrer nos objectifs syndicaux

6

Les transformations de la structure économique sont là non seulement pour demeurer, mais pour s'amplifier. Les syndicats doivent donc, à travers de nouvelles luttes, faire inscrire de nouveaux droits dans les conventions collectives. Un compte rendu du colloque Gérard-Picard.



Un rapport qui crée un tumulte à Ottawa

8

Le Conseil économique du Canada rend publique une étude qui dédramatise l'hypothèse que des liens économiques civilisés puissent être établis entre deux États, le Québec et le Canada, advenant qu'ils collaborent ensemble, plutôt que de se perdre en batailles stériles. De quoi semer l'émoi à Ottawa!



La discrimination sexuelle se porte mal

10

Depuis maintenant dix ans, le syndicat des professeurs du cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu a décidé d'en finir avec cet abus de pouvoir qu'est le harcèlement sexuel. Comment un syndicat a décidé de faire un vrai bout de chemin sur cette question plutôt que de se croiser les bras... et d'attendre.



Cascades désinforme

12

Coup de théâtre à Jonquière. Cascades annonce la fermeture de son usine de papier kraft, avec maints reproches aux employés. Pourtant, quand la pâte se vendait \$800 la tonne, personne ne se plaignait. Aujourd'hui, le prix tourne autour de \$580... et ce serait la faute des employés. Tout de même curieux!

Chroniques

D'un autre oeil:

A-t-on oublié My-lay?
et À propos d'une
tragédie,
par Clément Trudel

Regards:

Une morale
exigeante,
par Pierre
Vadeboncoeur

Cinéma:

De silence, de soif et
de douleur,
par Michel
Tremblay

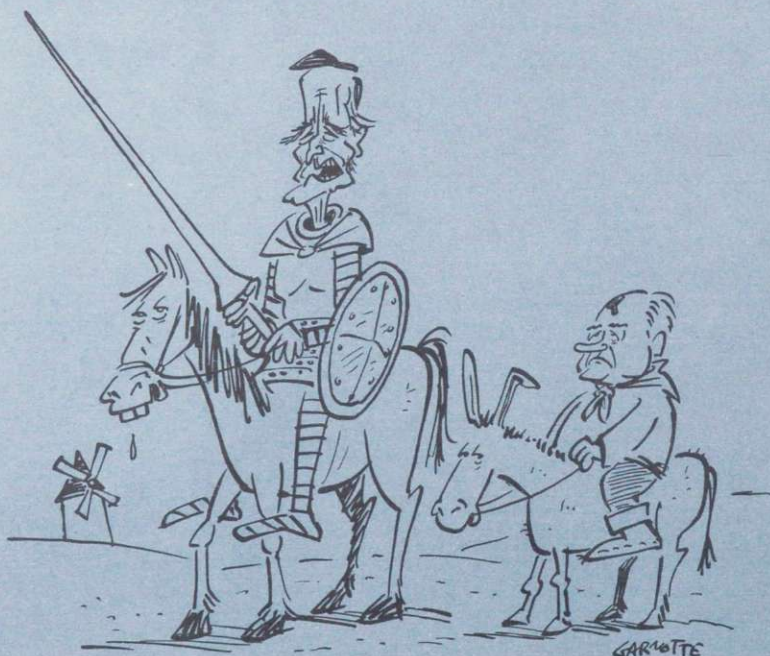
Musique:

Les Francofolies
de Montréal,
par Michel Crête

Billet:

Davidoff & Ferrari,
par Michel Rioux

'A LA CONFÉRENCE DE MADRID...



Coordination

Henri Jalbert
(514-598-2160)

Rédaction

Michel Crête
Guy Ferland
Louis-Serge Houle
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Collaborations

Clément Trudel
Pierre Vadeboncoeur
Michel Tremblay

Conception graphique

Jean Gladu

Infographie

Jean Gladu
Henri Jalbert
Sophie Marcoux

Photographes

Alain Chagnon
Robert Fréchette

Caricaturiste

Garnotte

Impression

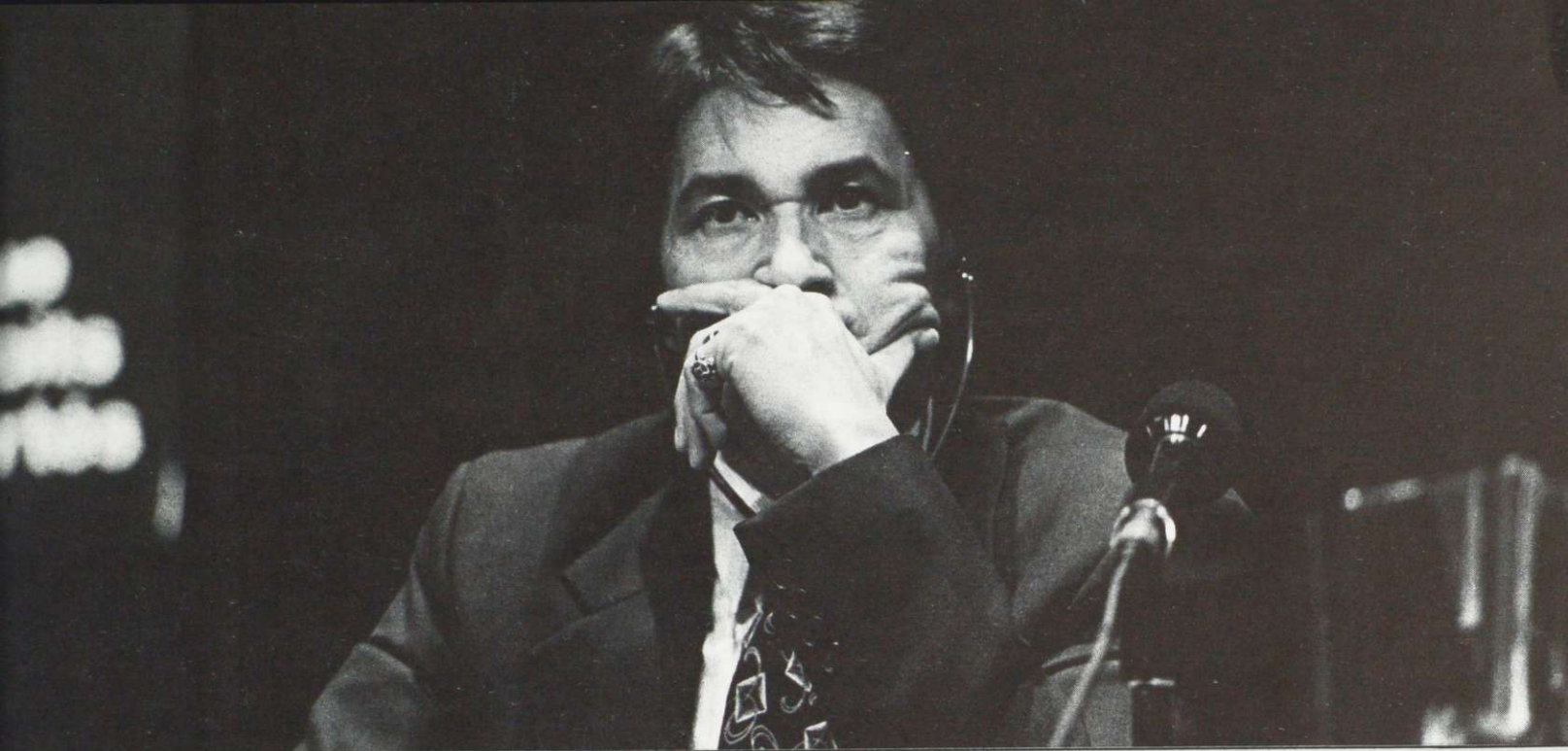
Les travailleurs et
travailleuses
syndiqués CSN
de L'Imprimerie
L'Éclaireur
de Beauceville

Distribution

L'équipe de
distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: CSN adressage, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5.

Rédaction: 514-598-2160 Distribution: 514-598-2233
Numéro central: 598-2121



Ovide Mercredi et le Québec

UNE QUESTION DE DROITS

Par Michel Rioux

Après trois heures de débats, une question avait fini par s'imposer: se pourrait-il que dans ce curieux pays, ce ne soient plus deux, mais trois solitudes qui tracent, chacune de son côté, des lignes parallèles pour délimiter son avenir?

Organisé le 22 octobre à l'Université du Québec à Montréal par la Ligue des droits et libertés, le débat réunissait Ovide Mercredi, chef depuis juin de l'assemblée des Premières nations, Gérald Larose et le ministre québécois Christos Sirros.

Ovide Mercredi, né d'un père métis et d'une mère cri, et dont le grand-père était canadien-français, vient d'affirmer qu'il est «prêt à donner une chance de plus au Canada.» La veille, à Maniwaki, ses déclarations à l'effet qu'en cas de séparation du Québec, les autochtones réclameraient les deux-tiers du territoire québécois, avaient suscité certains remous.

Devant un auditoire qui lui avait réservé, au départ, l'accueil le plus chaleureux, il en remet: «Si le Québec déclare son indépendance avant d'avoir réglé avec nous la question de notre droit à l'autodétermination, de nos droits territoriaux et ancestraux, nous allons demander au gouvernement fédéral de s'interposer.»

La première intervention de la salle vient d'un dénommé Cotnoir. «Avec ce nom-là, c'est sûr que j'ai du sang amérindien dans les veines. Historiquement, on a partagé bien des aventures. Mais je suis aussi un souverainiste et je pense qu'il est plus que temps que le Québec devienne un pays pour que cesse cette humiliation qui dure depuis 200 ans.»

Les Québécoises et Québécois qui veulent construire ici un pays ouvert et fraternel sont confrontés à un défi de taille: comment maintenir ce cap, quand le *New York Times* s'en mêle de la façon que l'on sait, que M. Mercredi, par des déclarations sans doute intempestives, fournit à tous les Gilles Proulx du Québec la mince couche de terreau dans laquelle peut pousser la graine du racisme?

Dans une intervention pendant le débat à l'UQAM, Gérald Larose avait insisté sur l'occasion, qu'il ne fallait surtout pas rater, de construire des ponts entre le Québec et les nations autochtones, au cours des discussions constitutionnelles. «Si on veut transposer le projet souverainiste québécois en termes de liberté et de progrès social, il y a des exigences à cela: il y a des droits liés au fait que ces nations sont les premiers occupants du territoire. De plus, le droit

à l'autodétermination doit se traduire dans des structures politiques par lesquelles les Amérindiens pourront assurer leur propre développement», avait-il soutenu.

Un moral d'acier

Gérald Larose devait cependant constater qu'à cet égard, les appels à la compréhension de la situation du peuple québécois ont reçu chez M. Mercredi un accueil plutôt froid. «Je salue votre patience d'espérer l'ombre du début d'une réforme du fédéralisme fondée sur la reconnaissance de droits collectifs. Vous avez un moral d'acier», a-t-il précisé à l'endroit du chef des Premières nations, ajoutant qu'il «pousse des boutons à tous ceux pour qui la notion de société distincte pourrait signifier quelque chose qui ressemblerait à la reconnaissance de droits collectifs.»

À ses yeux, Amérindiens et Québécois partagent un même univers conceptuel, ont été soumis historiquement à des adversités souvent de même nature, voient le temps courir à perte et devraient se découvrir les mêmes adversaires. Là-dessus, le président de la CSN soulignait qu'il n'y avait pas de surprise dans le fait que des groupes d'intérêts trouvent leur profit à utiliser la question autochtone comme tremplin pour tenter de neutraliser la marche du Québec vers sa souveraineté. «Il ne faudrait pas que ces stratégies viennent embrouiller les liens qui ont été tissés avec les Amérindiens ici au Québec», a souhaité Gérald Larose.

Etre gentil

Dans cette soirée où l'émotion a atteint, à certains moments, un niveau assez élevé, c'est Raymond Laliberté, membre depuis des années d'un comité d'appui aux Amérindiens et ancien président de la CEQ, qui avait pour tâche de résumer les interventions. «On me permettra de trouver que nos panélistes reflètent un monde un peu trop joli. Mais moi, je n'ai pas à être gentil.» Prenant acte du fait que certains souverainistes étaient particulièrement frileux à l'égard de la question des droits des autochtones, il a reproché à plusieurs d'afficher à leur



UN SORT PEU ENVIABLE

Le sort fait aux nations autochtones au Canada n'a rien qui soit de nature à rassurer notre bonne conscience blanche. À tous les plans, les premiers occupants de ce continent ont été victimes des effets des conquêtes, aussi bien françaises qu'anglaises.

Les dernières statistiques fédérales disponibles révèlent une situation complètement inacceptable, pour ne pas dire intolérable, particulièrement en dehors du Québec. En effet, si beaucoup reste à faire ici, le drame, dans les autres provinces canadiennes, atteint des proportions indescriptibles.

Au plan du logement, par exemple, 14% de la population amérindienne au Québec ne dispose pas de chauffage central. En Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan, ce taux grimpe à 30%. En Ontario, 50% des Amérindiens qui vivent sur des réserves ont conservé leur langue maternelle, comparativement à 91% au Québec. Les revenus des Amérindiens atteignent au Québec 75% de la moyenne des revenus de l'ensemble de la population; ailleurs au Canada, la proportion n'est que de 63%. Pendant qu'au Québec, toujours chez les Amérindiens, le taux de suicide se situe à 25 pour 100 000, ce niveau atteint 39 pour l'ensemble du Canada. Au Manitoba, province natale de M. Mercredi, les Amérindiens sont 5% de la population, mais comptent pour 35% de la population carcérale; au Québec, les Amérindiens représentent 0,08% de la population totale, mais seulement 0,03% de la population carcérale.

Fait à signaler: c'est quelques jours seulement après l'ouverture d'une première école secondaire réservée aux Amérindiens au Manitoba que M. Mercredi livrait son exposé à Maniwaki, dans une école secondaire algonquienne. Au Québec, à la suite des accords de la Baie James, les Autochtones contrôlent et gèrent trois commissions scolaires: Kativik, Cri et Eastern Quebec. Ce qui représente près d'une trentaine d'écoles primaires et plusieurs écoles secondaires.

Beaucoup reste à faire, au Québec, dans la construction d'une société plus ouverte et sur laquelle le racisme aurait moins de prise. Ailleurs au Canada aussi!

endroit la même morgue que les Canadiens pratiquent face à la question québécoise. Cinglant à l'endroit du ministre Sirros, il lui fit grief de tenir un discours dont la trame de fond serait qu'il n'y a pas de problème.

Par contre, il constatait que M. Mercredi avait quelque peu adouci son ton par rapport à la veille. «Je ne pense pas, contrairement à ce que vous laissez entendre, que vous avez été mal cité. Je vous ai entendu », lui dit Raymond Laliberté, en mettant les

points sur un certain nombre de «i». «Vous nous dites clairement: si vous voulez faire l'indépendance, on va vous empêcher de le faire. Et vous vous étonnez ensuite qu'on ait la peau un peu sensible? Mais quand vous parlez de la sorte, vous nous niez un droit que vous voulez qu'on vous reconnaisse! C'est le même argument que celui utilisé par les anglophones du West Island, qui disent vouloir former une enclave canadienne en cas de sécession. Ou encore de ceux qui parlent d'un corridor «canadien» pour relier entre elles les parties restantes du Canada. Avec des propos semblables, vous atteignez les Québécois au coeur», de dire M. Laliberté.

La joute oratoire

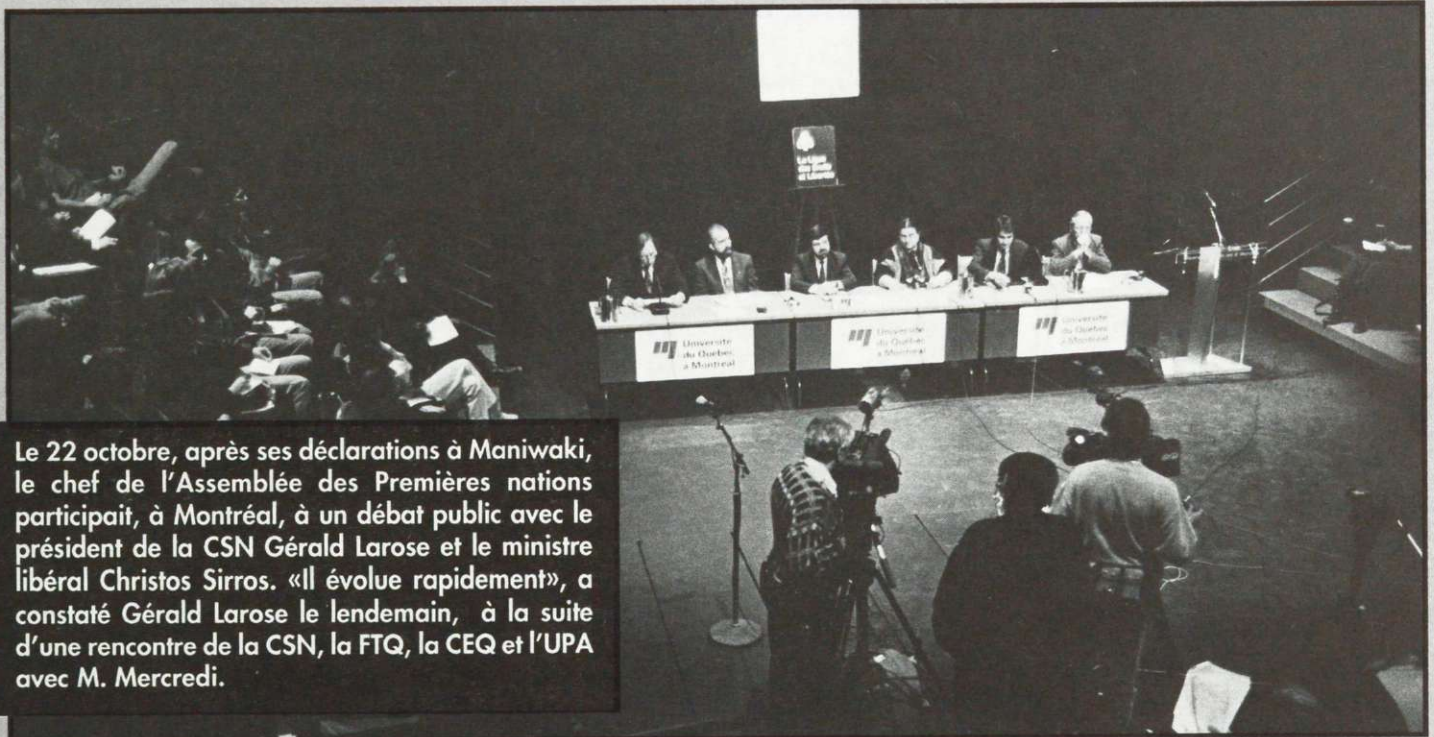
À n'en pas douter, le prési-

dent de l'assemblée des Premières nations est un redoutable *debater*. Est-il déstabilisé par une question? Il réplique par une autre question. Cet avocat spécialisé en matière constitutionnelle manie la caustique comme peu savent le faire. Il sait avancer et reculer selon les mouvements de l'auditoire, dont on sent qu'il les saisit à la manière d'un sismographe. Il n'est pas non plus à l'abri d'un certain nombre d'ambiguïtés, quand ce ne sont pas, tout simplement, des contradictions.

Il est par ailleurs ce qu'on peut appeler un Canadien de coeur et de conviction. Il peut difficilement imaginer, par exemple, un arrangement constitutionnel qui ferait en sorte qu'un nouvel État

prenne son envol en terre québécoise. «Vous appuyez ma cause», lui dit, un peu opportuniste, le ministre Sirros, qui venait d'indiquer que le gouvernement libéral avait comme option première l'affirmation du Québec, mais à l'intérieur du fédéralisme canadien.

La vision pan-canadienne de M. Mercredi l'amène à éprouver des difficultés à saisir des messages d'appui et à rater des mains qui se tendent. En dépit d'engagements fermes contraires pris quelques minutes plus tôt, par Gérald Larose notamment, M. Mercredi devait affirmer «n'avoir devant lui aucune indication à l'effet que les souverainistes accepteraient de négocier avec nous la question de nos droits territoriaux et de notre droit à l'autodétermination.»



Le 22 octobre, après ses déclarations à Maniwaki, le chef de l'Assemblée des Premières nations participait, à Montréal, à un débat public avec le président de la CSN Gérald Larose et le ministre libéral Christos Sirros. «Il évolue rapidement», a constaté Gérald Larose le lendemain, à la suite d'une rencontre de la CSN, la FTQ, la CEQ et l'UPA avec M. Mercredi.

ÉVOLUTION RAPIDE ...

«Il évolue rapidement», confie Gérald Larose.

Le lundi, le chef des Premières Nations déclarait qu'en cas de sécession, les deux-tiers du territoire québécois devraient rester au Canada «car nous avons des droits sur ces territoires». Le mardi, il soutenait sensiblement le même point de vue, au cours d'un débat public, affirmant qu'il ne voyait nullement la nécessité de créer un nouvel État au Québec.

Le lendemain, par contre, au sortir d'une rencontre avec la CSN, la FTQ, la CEQ et l'UPA, M. Mercredi n'excluait plus la possibilité de regarder l'avenir dans le cadre d'un Québec souverain. «Nous avons tenté de lui faire comprendre qu'il avait, dans son camp, des alliés peu fiables qui se servent des autochtones pour faire la peau au Québec et que, s'il n'était pas vigilant, ce sont les na-

tions autochtones qui risquaient de subir les conséquences de l'écrasement des aspirations du Québec», disait Gérald Larose après la rencontre.

Il semble que ce fut pour lui une révélation d'apprendre que les organisations progressistes québécoises avaient dénoncé le concept de société distincte et les accords du Lac Meech.

Rencontrer nos objectifs syndicaux

Par Jacqueline Rodrigue

Les 21 et 22 octobre, plus de 300 délégués des syndicats de la CSN, provenant majoritairement du secteur privé, participaient au colloque Gérard-Picard sur les relations de travail qui se déroulait, cette année, sous le thème *Tracer un chemin*. Parmi les sujets majeurs abordés lors de ce colloque, nous retrouvons les nouveaux modes d'organisation du travail et les nouvelles tendances en matière de gestion des relations de travail et de négociation des conventions collectives.

«*Questions brûlantes d'actualité s'il en est et qui nous renvoient à des enjeux primordiaux sur notre rôle et notre avenir comme mouvement syndical dans un contexte socio-économique en profondes mutations*», a souligné Claudette Carbonneau, vice-présidente de la CSN, lors de son allocution d'ouverture.

Outre les conférences auxquelles ont pu assister les participantes et participants, un débat en table ronde sur les changements dans les milieux de travail, avec la participation de Claude Rioux, coordonnateur à la FTPF, Jacques Garceau, président du Syndicat des travailleurs de l'Alcan de la Mauricie (CSN), Richard Le Hir, président de l'Association des manufacturiers canadiens et Jean-Claude Savard, consultant en qualité totale de la firme Perrier, Beaudry, Savard, a permis de mettre en perspective réalités, défis et changements qui sont déjà mis en oeuvre dans nos rangs.

Une économie vulnérable

Au cours des dernières années, le Québec a eu sa large part de fermetures d'usines et de mises à pied massives. À la crise économique que nous avons connue sont venus se greffer les effets néfastes liés à l'application du libre-échange Canada-États-Unis, l'accélération de la libéralisation du commerce mondial et la concentration des entreprises. «*Parler de ce contexte économique, c'est parler notamment de compétitivité. Les défis sont énormes. Le niveau de qualité mondiale s'améliore rapidement, augmentant sans cesse la concurrence*», de rappeler Jean-Claude Savard.

«*À l'heure actuelle, le plus grand problème, c'est la méfiance entre les patrons et les employés, c'est la façon dont on fait fonctionner les entreprises. Aussi, on a trop vu de solutions dans la technologie sans partir de l'expertise qui existe dans l'entreprise. Ici, nous sommes encore dans une période douloureuse où la méfiance règne. Pourtant, toute la force de travail représente 7000 ans d'expérience, mais on ne s'en sert pas. On ne pourra pas faire le voyage sans ce talent. Les syndicats font aussi partie de la solution*», ajoute-t-il.

Les expériences vécues à la FTPF ainsi qu'à l'Alcan, en Mauricie, démontrent que la conjoncture dans laquelle le mouvement syndical se retrouve le pousse à développer un nouveau modèle de relations de travail, tout en maintenant les principes syndicaux fondamentaux.

Prendre le virage à notre manière

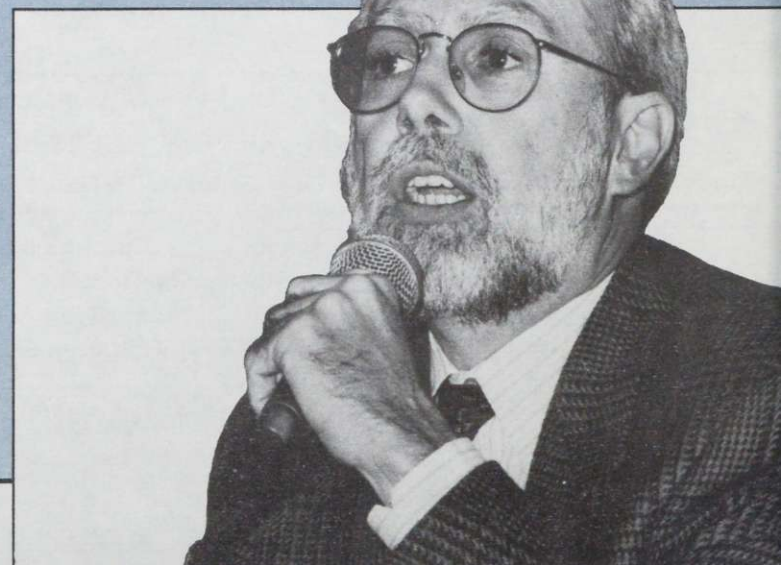
L'industrie des pâtes et papiers en est une à forte densité de capital, avec un marché voué presque exclusivement à l'exportation, donc aux prises avec la compétition mondiale. Depuis quelques années, plusieurs usines ont commencé un processus de diversification de la production. «*Avec l'introduction des changements technologiques, les préoccupations environnementales et le recyclage, l'industrie connaissait des mutations importantes qui nous indiquaient que nous serions aux prises avec des changements majeurs dans nos relations de travail*», d'indiquer Claude Rioux.

Lors des négociations de 1990, la partie patronale était en demande sur la flexibilité du personnel. À plusieurs reprises, le secteur usine de la fédération a discuté de ces concepts lors de ses réunions. La réponse des membres était prudente. «*Il y avait de la résistance à ces demandes, mais nous ne voulions pas non plus que l'employeur décide unilatéralement. Nous avons donc mené, dans nos rangs, un débat pour nous saisir de ces notions de flexibilité et enquêter sur les lieux de travail pour voir les modifications que nous pouvions apporter. En fait, nous cherchions à*

contrôler la notion de flexibilité tout en préservant des notions comme la sécurité d'emploi, la formation, la qualification, les ajustements de taux salarial et les limitations de la sous-traitance», d'expliquer Claude Rioux.

Pour la FTPF, la bataille est loin d'être finie. Il faut s'attendre à ce que les demandes de flexibilité aillent

Jean-Claude Savard



plus loin lors des prochaines négociations de 1993. *«Ce qui est désolant, c'est que nous sommes loin de la gestion participative dont on entend parler. Il y a le discours et il y a une autre réalité, qui fonctionne toujours avec un système autoritaire et hiérarchique. Pour ces raisons, les travailleurs doutent fort de la crédibilité du discours patronal. Dans ce contexte, comment aborder ces questions? Au moment où nous nous parlons, les employeurs ne pensent qu'à une chose: réduire les coûts. Tout se résume à des opérations comptables. Nous espérons qu'avec la crise que nous vivons, ils sortiront un peu de ça et regarderont plus globalement la situation dans laquelle tout le monde se retrouve.*

«Du côté syndical, nous devons établir un syndicalisme de propositions. On ne peut pas passer notre temps à attendre qu'eux changent. Nous devons prendre l'offensive et arriver à spécifier davantage les clauses dans nos conventions collectives couvrant certaines dispositions pour une organisation du travail renouvelée», conclut-il.

Chez Alcan Mauricie

À cette usine aussi, c'est l'employeur qui a convié, dans un premier temps, le syndicat pour discuter "du virage de sa mission". Dans l'usine, les craintes de fermeture circulaient rondement chez les employés et le nombre d'emplois diminuait constamment au profit d'autres entreprises où était transférée la production.

«L'employeur nous a invités à participer à une session de formation offerte aux cadres, portant sur l'amélioration constante de la qualité. Par la suite, nous avons tenté de déchiffrer ce "message" syndicalement. Nous avons abordé ces questions en assemblée générale et nous avons pris un vote. C'était clair pour les membres qu'ils ne voulaient pas fermer l'usine, mais pas à n'importe quel prix. Ils voulaient conserver les acquis. Ils savaient qu'avec leur expérience, ils étaient capables de trouver des solutions aux problèmes. Ils ont décidé que si la compagnie ne voulait pas procéder à ces changements avec leur participation, il n'y aurait aucune collaboration», d'expliquer Jacques Garceau.

Chez Alcan Mauricie, les termes des modifications ont été négociés entre les parties. Le syndicat a accès aux livres comptables, il n'y a plus de contremaître, et maintenant, les travailleurs ont droit à une formation continue. Ils ont conservé leur classification et les droits liés à l'ancienneté, tout en accentuant la polyvalence.

«Il reste beaucoup de travail à faire, mais aujourd'hui, il y a une plus grande solidarité entre les travailleurs. Bien qu'il y ait encore une certaine méfiance, nous recherchons toujours des solutions aux problèmes que nous rencontrons. Une fois que celles-ci sont appliquées, les résultats en sont évalués après quelques semaines par un comité. Au besoin, nous faisons affaire avec un consultant. Bien sûr, si le marché tombe, nous risquons nos emplois, mais nous ne sommes plus défaitistes comme à l'époque des mises à pied, alors que notre productivité ne cessait de diminuer», de raconter Jacques Garceau.

Les enjeux syndicaux

Exposés et débats faits au cours de ces deux jours de colloque font ressortir clairement que les transformations de la structure économique sont là non seulement pour demeurer, mais pour s'amplifier. Dans ce contexte, il s'agit pour les syndicats, à travers ces nouvelles batailles, de faire inscrire de nouveaux droits dans les conventions collectives.

Comme l'a rappelé le président de la CSN, Gérald Larose, lors de son allocution de clôture au colloque: *«Aujourd'hui, nous devons poursuivre nos efforts pour développer des instruments afin d'être en mesure de répondre syndicalement lorsque viennent sur la table de nouvelles propositions dans les milieux de travail, qu'elles portent sur la réorganisation du travail, les changements technologiques ou encore sur la qualité totale, et ce, afin que l'emploi demeure une priorité de notre société. Les nouvelles réalités ne se réduisent ni à la simple confrontation, ni à la simple collaboration. C'est à travers une nouvelle dynamique qui utilisera à la fois ces deux types de stratégie qu'il nous faut tracer un chemin qui élargira l'emprise syndicale sur les réalités du travail.»*

Claude Rioux

Jacques Garceau



La petite histoire d'un rapport

Par Michel Rioux

Qu'est-ce qui a fait dire à Jean Chrétien que si sa grand-mère avait des roues, ce serait un autobus?

Qu'est-ce qui a fait dire à Brian Mulroney que ce n'était pas la bonne question qui avait été étudiée?

Qu'est-ce qui a fait dire au NPD que l'approche et la méthode choisies ne tenaient pas debout?

Qu'est-ce qui a fait dire à «l'entourage de M. Bourassa» qu'il y avait trop de «si» là-dedans?

Qu'est-ce qui a fait dire à Jacques Parizeau qu'il s'agissait d'un document historique?

Et qu'est-ce qui a ramené sur le tapis toutes les formes plus ou moins subtiles des allégories à la mode sur le divorce?



Pierre Paquette

Une étude tout ce qu'il y a de sévère, avec plus de chiffres et de tableaux que le commun des mortels n'en peut digérer. Une étude du très sérieux Conseil économique du Canada, rendue publique le 30 octobre à Ottawa. Le matin même, l'essentiel du document se retrouvait à la une de la plupart des journaux, provoquant sur les bords du canal Rideau un raz-de-marée comme il ne s'en était pas vu depuis belle lurette.

Une étude qui, pour l'essentiel, vient dédramatiser l'hypothèse que des liens économiques civilisés puissent être établis entre deux États, le Québec et le Canada, qui décideraient de collaborer pour renforcer leurs liens économiques au lieu de se perdre en batailles stériles.

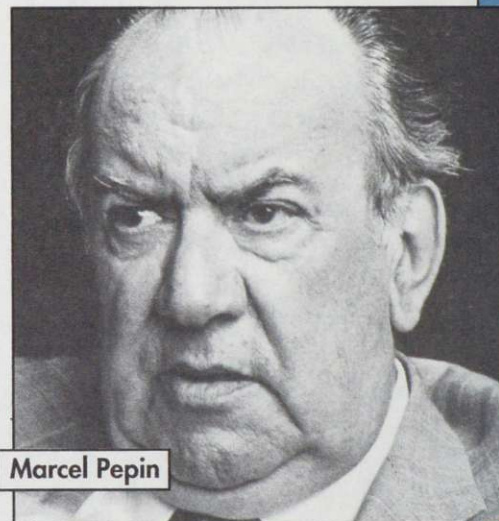
L'indépendance pure et dure

«Le principal débat que nous avons eu à livrer au Conseil économique, Marcel Pepin et moi, ça a été de faire en sorte que ce soit la souveraineté-association qui fasse l'objet d'analyse. Au départ, c'est l'hypothèse de l'indépendance pure et dure sur laquelle le Conseil voulait se pencher. On leur a fait comprendre qu'il n'y avait à peu près plus personne à tenir cette ligne au Québec», explique Pierre Paquette, secrétaire général de la CSN et membre du Conseil économique du Canada depuis un an. Dans une entrevue accordée à *Nouvelles CSN*, il ajoute même une note critique au rapport. À son avis, on aurait surestimé l'impact du retrait des

dépenses fédérales au Québec.

Pour Marcel Pepin, c'est au contraire les «gains dynamiques» qui ne manqueront pas d'être créés au Québec — si la souveraineté se fait dans un certain enthousiasme — sur lesquels le rapport du Conseil économique ne mettrait pas suffisamment d'emphase.

«Je suis convaincu que les pertes hypothétiques — évaluées entre 1,4 et 3,5% du PIB — seront



Marcel Pepin

largement comblées par tous les gains que nous ferons en termes de cohérence, par exemple les gains qui ne manqueront pas de survenir quand on aura mis de l'ordre dans les fameuses juridictions partagées», estime-t-il. Marcel Pepin ajoute que «peu importe ce qui peut se dire depuis que le rapport a été publié, ce qui est écrit est écrit et c'est ça qui demeure.» Autrement dit, ce rapport a été signé par des adultes consentants qui ne pouvaient ignorer ce qu'ils faisaient.

La cohésion

Cette notion de «gains dy-

namiques» résultant d'une meilleure cohésion sociale au Québec rejoint la CSN, selon Pierre Paquette, en ce sens qu'elle donne du poids à notre thèse voulant que le projet souverainiste doive être intimement lié à un projet de société.

«Il nous faudra faire nos débats, avec les anglophones et avec les communautés culturelles. Car de cette cohésion sociale dépendent des gains importants», ajoute le secrétaire général de la CSN.

Du climat qui a prévalu au Conseil économique au moment des discussions qui ont conduit à la publication de ce rapport, Pierre Paquette dira *«qu'il n'y a pas eu d'engueulades. On s'est cependant parlé franchement. Surtout quand il s'est agi, au départ, de préciser le cadre de la recherche. Nous avons insisté pour qu'il n'y ait pas de distorsions.»*

Quant à celles et à ceux qui, depuis la publication de ce rapport, n'ont cessé de discréditer le Conseil économique, il leur rappelle tout simplement que c'est ce même Conseil dont ils étaient très satisfaits lorsqu'il avait publié, il y a quelques années, un rapport à l'appui du libre-échange.

L'hystérie outaouaise

Plus encore que l'étude du Conseil économique elle-même, ce sont les réactions qu'elle a provoquées chez les partis politiques à Ottawa et chez les fédéralistes québécois qui sont révélatrices de leur état d'esprit.

De fait, même les journalistes anglophones y sont allés de leur contribution à l'hystérie générale, attaquant férocement la présidente du Conseil, madame Judith Maxwell, au moment où elle présentait le rapport à la presse parlementaire, à Ottawa. Elle aurait, en quelque sorte, posé un geste s'apparentant à de la haute trahison en présentant un rapport qui ne va pas dans le sens où on aurait voulu qu'il aille, dans

les hautes sphères fédérales.

C'est que, pour toutes ces personnes et tous ces partis, l'étude du prestigieux — et très canadien — Conseil économique vient contredire tous les discours fondés sur la peur qui ont été assésés aux Québécoises et aux Québécois, en particulier depuis le référendum de 1980.

Or, si les entreprises de peur sont désamorçées, que reste-t-il comme arguments aux fédéralistes?

Un commentaire

Dans le brouhaha causé par les retombées constitutionnelles du rapport du Conseil économi-

que, un commentaire de Marcel Pepin et Pierre Paquette, publié en annexe, n'a pas été relevé. Dans ce commentaire, les deux membres prennent leur distance devant l'optimisme du Conseil quant à la reprise économique. De plus, ils ne partagent pas le point de vue de la majorité au sujet des effets bénéfiques qu'auraient eus la politique monétaire de la Banque du Canada. Enfin, ils se dissocient des critiques adressées au gouvernement ontarien pour son budget déficitaire et dénoncent les mesures prises par les gouvernement qui ont décrété des hausses salariales inférieures à l'inflation.

«C'est un coup dur pour les marchands de peur»

—Gérald Larose



«Visiblement, le premier ministre Mulroney est désarçonné. C'est qu'il s'est rendu compte qu'il y avait une pierre de plus dans le jardin des fédéralistes et des marchands de peur. L'étude en arrive aux mêmes conclusions que Bélanger-Campeau sur les coûts de transition et elle s'appuie sur la même prémisse que nous, à la CSN: c'est dans l'intérêt aussi bien du Canada anglais que de celui du Québec que la réorganisation des structures politiques se fasse la tête froide. Jean Chrétien peut bien parler comme si le Canada anglais militait pour son suicide, je pense qu'il y a chez eux une majorité de personnes raisonnables, qui ont surtout le sens des affaires. Les signataires anglophones du rapport ne sont pas des souverainistes, mais ils ont dû constater que c'était dans l'intérêt de tout le monde d'avoir des ensembles davantage cohérents à la place des structures politiques et économiques hybrides qui sont encore en place.»

Le Conseil économique

C'est en 1963 que fut fondé ce Conseil, dont la première responsabilité est justement de conseiller le premier ministre en matière économique. Il compte 24 membres, dont six du Québec.

Pierre Paquette est membre depuis un an. Le mandat de Marcel Pepin vient d'être renouvelé pour trois ans. Les autres membres du Québec sont M. Léon Courville, premier vice-président de la Banque nationale, Madame Germaine Gibara, d'Alcan, M. Adam Lapointe, du Saguenay, et M. Jacques Ménard, de Burns Fry, qui fut président de la Chambre de Commerce

de Montréal.

Parmi les autres membres du Conseil économique, on trouve M. Gordon Osbaldeston, qui fut longtemps l'un des mandarins les plus influents d'Ottawa, M. Roger Phillips, ancien président d'Alcan. On y trouve des représentants de groupes financiers importants.

Comme le signalait Marcel Pepin, sourire en coin: *«Quand on peut pas s'en prendre au fond, on tente de discréditer le messenger».* En dépit de ce que peut maintenant en dire M. Mulroney, tous les membres actuels du Conseil économique y ont été personnellement nommés... par le premier ministre lui-même!

Au cégep
de Saint-Jean-sur-Richelieu

La discrimination sexuelle se porte mal

par Lucie Laurin

Au cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu, il faut être de mauvaise foi ou passablement distrait pour ignorer, encore aujourd'hui, ce qu'est le harcèlement sexuel, et drôlement téméraire pour s'y adonner. Car il y a maintenant dix ans que le syndicat CSN des professeurs a décidé d'en finir avec cet abus de pouvoir.



Suzanne
Quesnel

«Plusieurs étudiantes s'étaient plaintes au syndicat du comportement d'un professeur, déclare Lucie Lahaie, qui joue présentement le rôle d'ombudswoman auprès des enseignantes et des étudiantes. Nous n'avions alors aucune politique. C'était un cas grave. Nous avons été obligés de réagir rapidement; les plaignantes étaient prêtes à s'adresser à la Commission des droits de la personne si le professeur ne changeait pas d'attitude.»

Ce sont les militantes du comité de condition féminine du syndicat qui ont lancé le débat, se heurtant d'abord aux hésitations de l'exécutif syndical, qui voyait le syndicat placé dans l'inconfortable position de blâmer certains de ses membres au lieu de les défendre, comme le veut son mandat. Puis, après quelques discussions fort animées, l'assemblée générale adoptait et mettait en vigueur une politique contre le harcèlement sexuel. Une politique uniquement syndicale.

Ce qui est acceptable...

«Le harceleur ne flirte pas, reprend Lucie Lahaie. Il impose ses désirs, avec persistance, à quelqu'un qui n'en veut pas. Il importune, il gêne, il menace même, parfois. Certaines femmes réagissent aussitôt sèchement, et souvent l'importun n'insiste pas. Mais d'autres, plus timides, n'osent pas le rabrouer, et le harceleur profite de leur vulnérabilité. Lorsqu'il s'agit d'un professeur avec une étudiante, il se sert de sa position d'autorité: l'abus de pouvoir est flagrant...»

Comment, alors, obtenir de quelqu'un qu'il change son comportement lorsqu'on ne détient aucun pouvoir pour le contraindre s'il refuse? Et comment amener les filles à refuser les gestes et les propos qui les blessent ou les mettent mal à l'aise? En s'engageant à convaincre les unes et dissuader les autres, c'est un pari de sensibilisation et d'éducation que le syndicat des professeurs du cégep de Saint-Jean se lançait à lui-même.

«Nous avons fait beaucoup de publicité autour de notre politique, poursuit Lucie Lahaie. À tous les semestres, nous la publions dans le journal du collège, le Gugusse. Certains gars ne se rendaient pas compte que leur comportement pouvait blesser, et ils ont changé. D'autres ont cessé leur harcèlement parce qu'ils avaient peur des problèmes. Quant aux filles, elles ont maintenant un outil pour discerner ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, et elles savent qu'elles ont le droit d'être mal à l'aise face à certains comportements.»

Confidentialité et dissuasion

La politique syndicale des professeurs de Saint-Jean ne comporte aucun élément correcteur, l'ultime recours étant la Commission des droits de la personne. Elle repose essentiellement sur la confidentialité et la dissuasion. À chaque année, deux femmes sont désignées par le syndicat pour jouer le rôle d'ombudswoman, qui consiste principalement à recevoir les plaintes et assurer un support psychologique et matériel aux plaignantes.

La plainte est acheminée par l'ombudswoman au comité des plaintes dont elle fait partie, avec une enseignante, un enseignant, une étudiante et un étudiant. Le comité évalue la gravité de la plainte et rencontre le présumé harceleur. «En dix ans, sept à huit cas au maximum ont traversé toute la procédure

de traitement des plaintes, commente Suzanne Quesnel, qui fut ombudswoman avant Lucie Lahaie. *Les autres cas ont été réglés par les pairs qui ont pris l'initiative de rencontrer eux-mêmes le harceleur pour lui expliquer que son attitude était inacceptable et le convaincre de changer. Aujourd'hui, on peut dire que notre politique fait partie de la culture du collège; le simple fait qu'elle existe et qu'elle soit publicisée a un effet dissuasif certain. Les gens savent que chez nous, il y a des choses qui ne se font pas.»*

Une fonction essentielle

À l'époque où Suzanne Quesnel était en fonction, son rôle a parfois pris des détours inattendus qui en ont révélé toute la pertinence. Une étudiante lui a un jour rendu visite après avoir été violée par trois individus extérieurs au cégep; il fallait la reconforter, lui trouver une maison d'hébergement, des services psychologiques, ce que Suzanne a fait. Elle a dû, aussi, donner des conseils à une autre étudiante qui recevait des appels téléphoniques importuns.

«Comme l'ombudswoman est la personne-ressource au collège en matière de harcèlement sexuel, elle reçoit toutes les plaintes, mêmes celles qui ne concernent pas les professeurs, raconte Suzanne Quesnel. Par exemple, il ya deux ou trois ans, l'ombudswoman a reçu des plaintes de plusieurs étudiantes par rapport à un étudiant qui les avait menacées de mort si elles ne cédaient pas à ses avances sexuelles. Il a fallu référer le cas au directeur des affaires étudiantes et communautaires, qui a prévenu la police. Le problème s'est réglé lorsqu'un policier a prévenu l'étudiant qu'il pouvait être poursuivi au criminel s'il persistait.»

Des principes à préserver

Les choses se compliquant lorsque la victime ou la personne mise en cause appartient à un autre syndicat, le syndicat des professeurs a proposé, lors des dernières négociations, l'adoption d'une politique institutionnelle. Cette politique est actuellement en préparation, et elle repose sur les mêmes principes qui avaient jadis guidé le syndicat des enseignants.

«La personne plaignante garde le contrôle absolu sur son dossier, explique Lucie Lahaie, et elle peut décider à tout moment d'interrompre le processus. De plus, toute la démarche se fait sous le sceau de la confidentialité, ceci pour protéger les droits du présumé harceleur tout autant que ceux de la victime: car il s'agit d'une situation extrêmement délicate et il faut éviter de briser des réputations, ou que la victime se retrouve dans une situation pire que celle qu'elle a dénoncée. Enfin, la politique est conçue de façon à intervenir dans le milieu avant que des recours administratifs ne soient pris.»

Le comité contre le harcèlement sexuel sera constitué de deux personnes — dont au moins une femme — représentant chacun des trois syndicats, l'administration du collège et les élèves.

De plus en plus au Canada, et au Québec en particulier, on se préoccupe du droit pour toute personne à des conditions de travail et d'étude qui respectent sa dignité. En réagissant promptement aux abus de pouvoir commis par l'un de ses membres et en optant pour la sensibilisation à une époque où le terme même de harcèlement sexuel n'était guère utilisé, le syndicat des professeurs du cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu a fait preuve d'un sens aigu de ses responsabilités sociales.



Lucie Lahaie

Cascades à Jonquière

Une stratégie patronale de désinformation

Coup de théâtre le 30 octobre: la société papetière Cascades annonçait la fermeture, le 30 novembre, de son usine de pâte kraft à Jonquière, mettant à pied 170 employés, dont 125 syndiqués FTPF-CSN. Ayant réuni les employés, Bernard Le maire, président de Cascades, leur faisait reproche de la catastrophe qui frappe la papetière. Leur efficacité, leur productivité, disait-il, était insuffisante; ils n'avaient jamais pu apprendre à travailler en équipe.

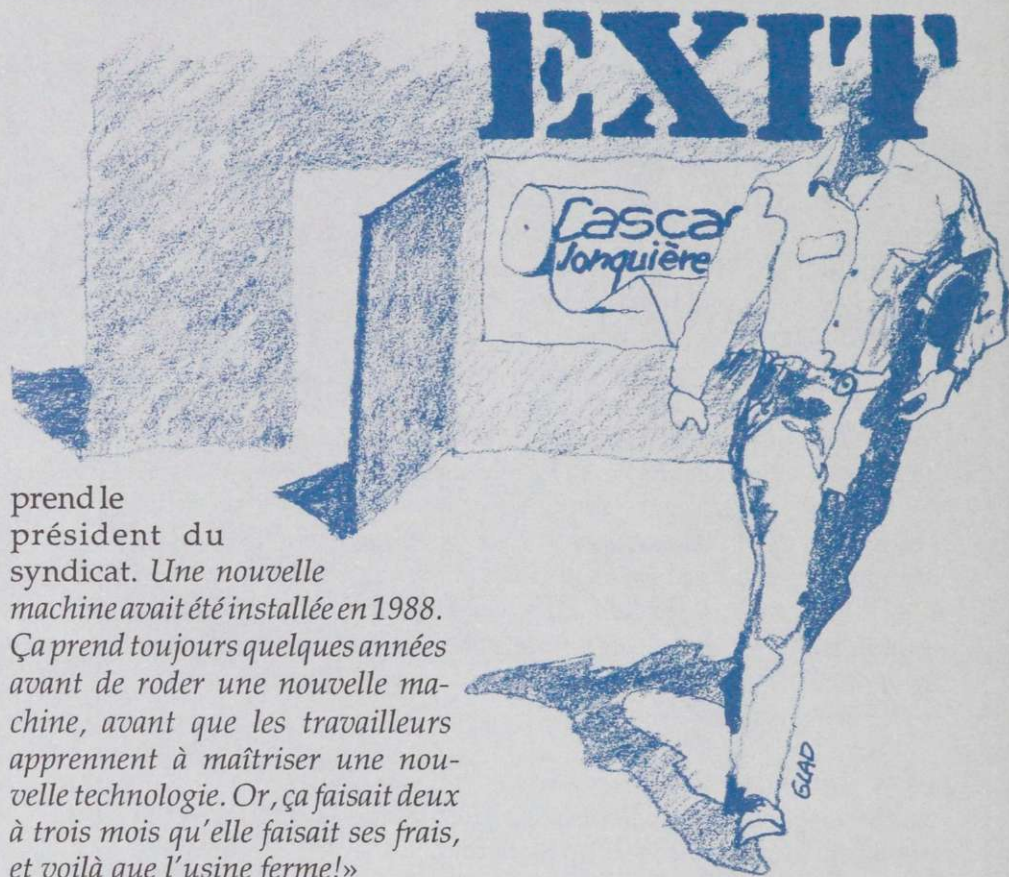
«N'est-ce pas curieux?, demande Jean Savard, président du syndicat CSN. Quand la pâte kraft se vendait \$800 la tonne, il y a un ou deux ans, personne ne se plaignait des employés. Maintenant que le prix tourne autour de \$580, ce sont les employés qui travaillent mal!

«En réalité, c'est une question de marché. Il y a d'autres usines de pâte kraft qui ont ouvert leurs portes. En outre, de plus en plus, on préfère les projets de recyclage à la pâte vierge. Le marché est inondé de pâte!»

Des investissements majeurs — de l'ordre de 30 millions de dollars — auraient par ailleurs été requis pour rendre l'usine conforme aux nouvelles normes environnementales et de développement exigées par le gouvernement, ce qui n'a fait qu'ajouter à la situation précaire de Cascades dans ce secteur.

Une flexibilité façon patronale

«Les travailleurs étaient extrêmement surpris et déçus, re-



prendre le président du syndicat. Une nouvelle machine avait été installée en 1988. Ça prend toujours quelques années avant de roder une nouvelle machine, avant que les travailleurs apprennent à maîtriser une nouvelle technologie. Or, ça faisait deux à trois mois qu'elle faisait ses frais, et voilà que l'usine ferme!»

Parmi les ouvriers mis à pied se trouvent des travailleurs ayant accumulé de 14 à 15 années d'ancienneté. «Il y aura de gros mouvements de main-d'oeuvre, prévoit le président du syndicat. Les mises à pied touchent aussi le secteur carton, qui demeure en fonction.»

Cascades n'a pas caché son intention d'en profiter pour réaménager les postes de travail en vue d'obtenir des employés toute la flexibilité désirée. «Lors de la dernière négociation, en 1990, reprend Jean Savard, nous avons conclu une entente sur la réorganisation du travail. La partie patronale ne voulait pas d'une entente détaillée, préférant s'en tenir à quelques paragraphes. Mais lorsqu'est venu le temps de l'interprétation du contenu, l'employeur a commencé à exiger le travail en équipe, une flexibilité totale et un

décloisonnement absolu, alors que nous n'avions consenti qu'une certaine flexibilité...»

Éviter la fermeture totale

Dès le lendemain de l'annonce de fermeture, un comité de reclassement était constitué pour aider les employés mis à pied à se trouver de l'emploi. Quant à ceux qui vont rester, explique le président du syndicat, ils vont redoubler d'efforts — même s'ils ont toujours eu l'impression de faire de leur mieux — car si l'autre section n'est pas rentable, Cascades fermera définitivement ses portes à Jonquière.

Reynolds: un champion dans l'abus de pouvoir

Alors qu'on semblait s'acheminer tranquillement vers un règlement complet du conflit, tout a soudainement chaviré dans la semaine du 22 octobre, lorsque la compagnie Reynolds de Sainte-Thérèse a congédié un militant du syndicat, Normand Charbonneau, pour des gestes qu'on lui reproche d'avoir posés au printemps dernier.

18 octobre

Tout portait à croire que les 134 travailleurs réintégreraient bientôt leur travail. Le conciliateur avait déposé son rapport et soumis une proposition de règlement. L'assemblée générale du syndicat avait donné son aval à une entente de principe sur la convention collective. Reynolds Sainte-Thérèse avait fait de même. Après 16 mois de lock-out, on commençait enfin à voir la lumière au bout du tunnel. Il restait à négocier un protocole de retour au travail. Il fut convenu de débiter ces négociations les 28 et 29 octobre.

28 octobre

Reynolds fait savoir au syndicat, par le biais du conciliateur qui, depuis juin 1990, sert d'intermédiaire entre les parties — parce que Reynolds refuse de parler di-

Considérant que les tergiversations de la compagnie Reynolds de Sainte-Thérèse avaient assez duré, la CSN, la Fédération de la métallurgie et le syndicat des travailleurs de Reynolds ont demandé que les députés de la région ainsi que les ministres du Travail, de l'Industrie et du Commerce et de la Technologie interviennent auprès de la compagnie pour lui faire entendre raison et qu'elle remette le plus rapidement possible son usine en opération.

rectement au comité de négociation — que le règlement de la convention collective est conditionnel à un protocole de retour au travail qui exclut la réintégration du président du syndicat, Jacques de la Sablonnière, congédié en août 1990, et du militant tout récemment congédié.

Reynolds transmet par la suite au syndicat un projet de protocole de retour au travail écrit à la main, protocole qui a l'allure d'un devoir venant tout juste d'être accompli,

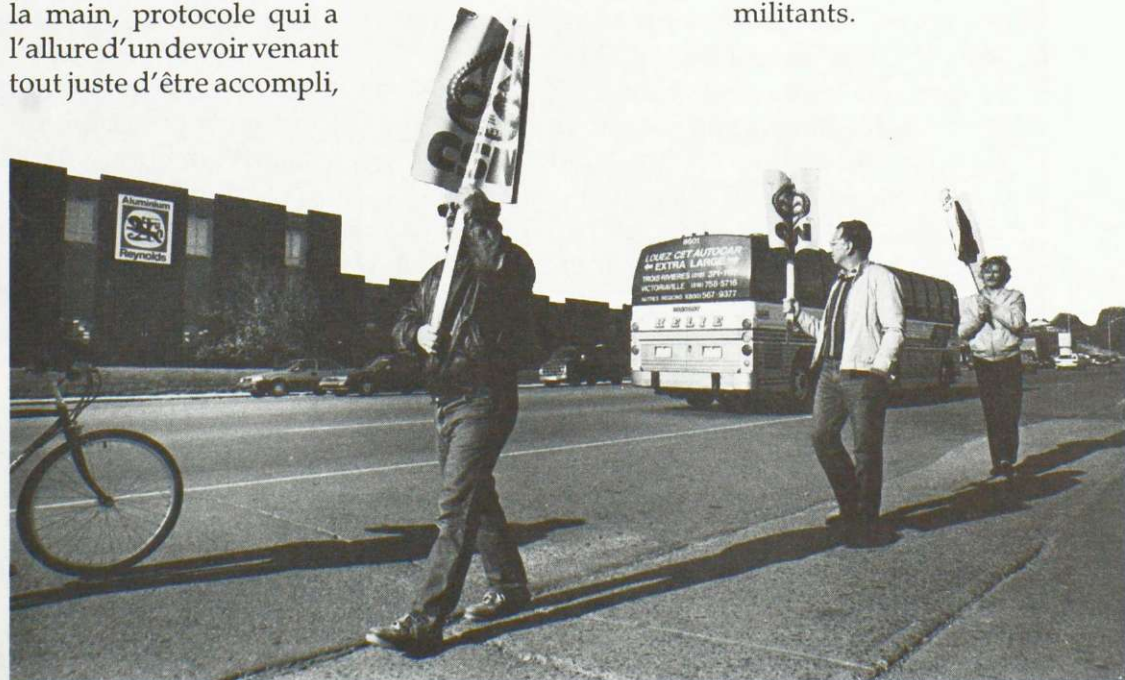
à la sauvette, sur le coin d'une table.

La riposte du syndicat ne tarde pas à venir: pas question d'accepter un protocole de retour au travail qui exclut la réintégration de deux militants et qui ne protège pas les salariés contre des représailles possibles de la part de leur employeur.

Il va sans dire que

la condition posée par Reynolds ne fait que s'ajouter à l'attitude provocatrice qu'elle entretient depuis plus d'un an à l'endroit du syndicat. Maintenant qu'une entente de principe est intervenue sur la convention collective, que cette question est réglée, on s'explique mal cette nouvelle condition, sinon par le désir de Reynolds de gagner à tout prix, sur le dos du syndicat, les deux congédiements en question.

Le comportement de Reynolds est inacceptable, ont fait savoir la CSN et la Fédération de la métallurgie. Elle a privé une région de 134 emplois durant la période la plus forte de la récession et s'obstine encore à le faire en rendant conditionnel le règlement de la convention collective au congédiement de deux militants.



L'environnement et les syndicats

Il n'est pas une journée qui se passe sans qu'on parle d'environnement dans les médias. Cela ne fera que croître à l'avenir. Les points de vue sont très multiples sur cette question, mais ils tournent toujours autour de certains axes comme la qualité de la vie, la protection de la nature, l'emploi et l'économie, les droits en matière d'environnement.

Le 55e Congrès de la CSN avait donné le mandat d'organiser un débat dans le mouvement sur l'environnement et les syndicats. Après une série de consultations, la CSN organise donc un colloque qui se tiendra du 20 au 22 novembre 1991, au Palais des congrès de Montréal.

Comme on a pu le constater dans le débat du conseil fédéral sur Grande-Baleine, il existe à l'intérieur du mouvement des positions face à l'environnement qui recourent à l'éventail de celles qu'on retrouve dans la société. Selon la vice-présidente de la CSN, Céline Lamontagne, ce colloque constitue une première dans le monde syndical québécois, alors qu'une organisation abordera les différentes facettes de la place du syndicalisme dans cette vaste et complexe problématique.

Emploi, environnement, société

Le rapport entre l'emploi, le développement économique et l'environnement est omniprésent et il constituera un des principaux thèmes du colloque. Il sera traité par Vincent van Schendel, économiste de l'UQAM et par John Harper, directeur canadien du Bureau international du travail (BIT), qui fera un exposé sur la situation dans différents autres pays.

Par ailleurs, un moment important

de ce colloque sera sans aucun doute le débat entre différentes personnes actives dans des groupes et organisations environnementales et dans des syndicats. Il y aura entre autres un exposé du président du Conseil central du Nord-Ouest, Serge Lefebvre, sur le travail entre les syndicats, les groupes environnementaux, les comités de citoyens et les organismes de concertation.

D'autres exposés permettront de cerner davantage l'action syndicale à faire dans le domaine de l'environnement, tant dans les syndicats locaux et dans les régions que dans les instances. Il y aura huit ateliers thématiques portant sur divers sujets comme la gestion des déchets, l'énergie et le développement, l'emploi dans le développement durable, les normes et les programmes environnementaux.

Autochtones et environnement

Un membre de la communauté algonquine, Richard Kistabish, viendra exposer la problématique de l'environnement face aux valeurs et à la culture des Amérindiens. Le progrès et le développement sont façonnés par des modèles économiques comme le travail salarié, la comptabilité, la gestion d'entreprises et la gestion des ressources, qui ne sont pas toujours en harmonie avec leur culture et leur spiritualité.

Inscriptions et renseignements

Nous vous invitons à vous inscrire le plus tôt possible. Le coût d'inscription est de \$50 (\$10 pour les étudiants) et des fiches d'inscription ont été envoyées dans tous les syndicats, conseils centraux, fédérations et autres composantes de la centrale.

Pour tout renseignement, communiquez avec Lise Charron,
au (514) 598-2308.

NOUVELLES

Marche pour la paix

Les jouets sont devenus un monument

Plus de 3000 personnes ont participé, le 27 octobre au Parc Jarry, au dévoilement de la sculpture pour la paix dédiée aux jeunes. Organisée dans le cadre de la Semaine internationale du désarmement et de la paix par le Comité régional intersyndical de Montréal, les Artistes pour la paix et Pacijou, cette activité a pris naissance lorsqu'en 1988, des milliers d'enfants décidaient de se départir de leurs jouets de guerre afin qu'ils soient transformés en un monument dédié à la paix.

La sculpture, une



oeuvre de Linda Covit, représentant une porte ouverte sur l'espoir, a été érigée sur les 12 700 jouets déposés par les enfants.

Après le dévoilement, les jeunes ont ouvert la traditionnelle Marche pour la paix, en répétant le message qu'ils lançaient trois

ans plus tôt: «*Nous posons ce geste pour que, plus jamais, un enfant ne meure dans une guerre*». La marche s'est par la suite dirigée vers le Centre Claude-Robillard, où les Artistes pour la paix, avec en tête leur porte-parole, Richard Séguin, ont donné un spectacle.

Amiante

La cour renverse une décision de l'Environmental Protection Agency

La Cour d'appel américaine de la Nouvelle Orléans a renversé la décision de l'Environmental Protection Agency (EPA), qui a banni l'utilisation de l'amiante aux États-Unis en 1989.

Cette décision réjouit ceux qui suivent attentivement l'évolution de ce dossier depuis 1986, alors que l'EPA concluait que l'exposition à l'amiante représentait un risque déraisonnable pour la santé. En 1989, lorsque l'EPA a banni l'utilisation de l'amiante, la CSN, avec d'autres organisations syndicales, l'Institut de l'amiante et les gouvernements du Québec et d'Ottawa, a présenté une requête

en révision de la réglementation de l'EPA.

Ce jugement, ont déclaré conjointement la CSN et la Fédération de la métallurgie, donne raison aux travailleurs qui, pendant plusieurs années, se sont battus pour forcer les compagnies à traiter cette matière en toute sécurité, depuis son extraction jusqu'à sa transformation et son utilisation.

La Cour d'appel évalue que l'EPA a failli dans l'évaluation des conséquences et des impacts des produits substitués de l'amiante. Elle renvoie l'EPA à ses devoirs et reconnaît implicitement l'utilisation sécuritaire de l'amiante.

Malgré que ce juge-

ment réhabilite l'utilisation de l'amiante, le tort qu'a pu causer la décision de l'EPA sera difficilement réparable. Il revêt toutefois un poids moral important au plan international. En réhabilitant l'utilisation de l'amiante, il dissuadera certainement d'autres pays d'en bannir l'utilisation au cas où le lobbying américain, qui a travaillé très fort aux États-Unis pour mousser des produits substitués de l'amiante, serait tenté de faire de même auprès d'autres pays.



Le français au travail *ça s'impose!*

La grammaire expliquée

Les Éditions Beauchemin viennent de publier une nouvelle grammaire, de Marcel Poirier, qui s'intitule *La grammaire expliquée*. L'intérêt particulier de cet ouvrage, c'est qu'il s'adresse avant tout aux adultes qui se sont butés à la connaissance du français.

La grammaire expliquée compte 144 pages et comporte cinq grands chapitres traitant des notions fondamentales de la grammaire et de la fonction des mots: l'article, l'adjectif, le nom, le pronom, le verbe, l'adverbe, la préposition, la conjonction, le sujet, l'attribut, le complément, la ponctuation et les pièges dans certains cas.

À cette grammaire vient s'ajouter un cahier d'exercices pour faciliter l'apprentissage et vérifier l'exactitude de l'application des règles grammaticales. À la fin du cahier d'exercices, nous retrouvons le corrigé. Cette méthode permet à chacune et chacun de parfaire ses connaissances en français à son rythme et sans être dans l'obligation de s'inscrire à un cours.

La grammaire et le cahier d'exercices se trouvent en librairie.

Poirier, Marcel. *La grammaire expliquée*, Éditions Beauchemin, Chomedey, 1991, 144 pages, \$16,95.

Poirier, Marcel. *La grammaire expliquée, cahier d'exercices*, Éditions Beauchemin, Chomedey, 1991, 92 pages, \$9,95.

Santé-sécurité

La doyenne, le croupier

Plusieurs activités ont marqué la semaine de santé et sécurité au travail à travers le Québec.

À St-Jean-sur-Richelieu, une soirée-casino a rassemblé des militantes de la région, ce qui a permis de s'informer... tout en s'amusant.

Sur nos photographies, on peut voir la trésorière du conseil central, Lise Lamarre, la doyenne à l'exécutif,

devant un panneau gigantesque dressé devant les bureaux syndicaux, et le président, Daniel Charest, qui n'a pas hésité à offrir ses services de croupier. À gagner, des trousse de premiers soins qui provenaient de l'Hôpital du Haut-Richelieu, en campagne de financement, une façon pour le conseil central de s'impliquer pour une bonne cause.



FAS: élections au secteur privé

Le congrès spécial de la FAS a procédé à l'élection au poste de vice-présidence du secteur privé, qu'elle avait précédemment créé, en élisant Marleine Lamontagne. Travailleuse sociale au Pavillon du Nouveau point de vue, Marleine Lamontagne représentera les quelque 6000 membres du secteur privé



dans le réseau des affaires sociales, regroupés entre autres dans les syndicats de garderies, d'ambulanciers et de résidences privées.



De la CETAM à Santiago

Du Québec au Chili, de la coopération à la solidarité internationale. Cette ambulance a été donnée à une clinique populaire de Santiago par la Coopérative des techniciens ambulanciers de la Montérégie (CETAM).

Le Claire Fontaine

La bataille se poursuit

Le 6 novembre, la Cour supérieure du district de Roberval entendra la requête en jugement déclaratoire déposée par le Syndicat des employé-es du centre psychiatrique de Roberval.

Les 350 employé-es du centre Le Claire Fontaine tentent énergiquement de faire reconnaître l'entente intervenue avec leur employeur le 19 décembre 1990 et qui, depuis, a été rejetée par le CRSSS et le ministère de la Santé et des Services sociaux. Ceux-ci allèguent que les parties locales ont outrepassé leurs pouvoirs en vertu de la loi 37 sur le régime de négociations dans le secteur public. Dans le but de trouver à nouveau un terrain d'entente, le syndicat a mené un sprint de négociation du 1er au 8 octobre. Mais, peine perdue, le CRSSS a une fois de plus rejeté la proposition de règlement sou-

mise par le syndicat. L'entente intervenue entre Le Claire Fontaine et le syndicat faisait suite à une réorganisation des services du Centre

psychiatrique de Roberval. À ce jour, le syndicat a reçu les appuis du Conseil central du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du conseil municipal de Roberval.

Jardin des lys

Antisindicalisme très... primaire

Les 21 et 22 novembre prochains, le Commissaire du travail, Benoît Monette, entendra les parties sur la requête en accréditation déposée en juillet dernier pour représenter la vingtaine d'employés du Jardin des lys de Sherbrooke. De même, le commissaire aura à statuer sur les congédiements pour activités syndicales.

Depuis le dépôt de la requête, l'employeur a procédé à huit congédiements. De plus, le syndicat a

déposé sept plaintes en harcèlement et dix griefs en changements aux conditions de travail.

Le Jardin des lys est une résidence privée et non subventionnée pour personnes âgées. Près de 140 bénéficiaires y sont logés, dont une quarantaine ne sont pas autonomes. Le propriétaire de l'établissement est un entrepreneur en construction. Rappelons que 96% des travailleuses et travailleurs avaient signé leur carte d'adhésion à la CSN.

Vie privée

La CSN demande une législation

La CSN considère urgent que le gouvernement québécois légifère pour protéger la vie privée des gens, afin que le moins possible de renseignements personnels circulent sur le compte des individus.

C'est l'opinion émise auprès du comité interministériel dans le cadre de la commission parlementaire sur la protection de la vie privée en suggérant que le gouvernement légifère par le biais de la Charte des droits et libertés ou du code civil.

Quatre secteurs prioritaires d'intervention sont actuellement suggérés: les institutions bancaires; le domaine des assu-

rances; les agences de renseignements et l'emploi. Pour sa part, la CSN privilégie le secteur de l'emploi en proposant cependant, pour tous les secteurs identifiés, la mise en place de tables sectorielles où serait déterminée la réglementation. Par exemple, les employeurs et les syndicats auraient à s'entendre sur le type de renseignements personnels pouvant être demandés et accessibles.

La CSN cherche ainsi à restreindre au maximum l'immixtion des employeurs dans la vie privée des salariées en leur demandant entre autres le résultat d'exams médicaux, en effectuant

des fouilles à la sortie de l'usine, ou encore en exigeant différentes informations au moment de l'embauche.

La CSN insiste pour que cette loi accorde aux individus des mécanismes de contestation dans l'éventualité où des renseignements erronés seraient compilés à leur dossier. Ces recours devraient relever d'une instance administrative afin d'en faciliter l'accès et d'en réduire les coûts. Enfin, la CSN presse le ministre Gil Rémillard de promulguer le plus tôt possible, à l'intérieur du code civil, les amendements qu'il a déjà en main concernant la protection de la vie privée.



Caravane de protestation

L'imagination manque de pouvoir

La journée nationale d'action contre les politiques conservatrices et libérales des gouvernements fédéral et provinciaux a donné lieu à des activités originales d'un océan à l'autre. À Montréal, sous le thème *L'imagination manque de pouvoir!*, une

caravane de protestation a sillonné différents quartiers de la ville afin de discuter avec la population sur les façons de se sortir de la récession.

Tenue à l'initiative du Réseau canadien d'action, un organisme regroupant des groupes populaires et des

organisations syndicales, dont la CSN, cette journée a permis de distribuer plus de 3000 brochures illustrant, de façon tantôt humoristique, tantôt sérieuse, les difficultés économiques vécues par une famille québécoise moyenne, les Côté-Payeur.



Ambulances

Enfin des uniformes sécuritaires

Après cinq ans de négociations et d'études, le RETAQ a obtenu du gouvernement qu'il fournisse des uniformes de protection à ses 2000 membres. Au cours d'une conférence de presse, le président du RETAQ, Mario Cotton, a indiqué qu'environ 10% des interventions des techniciens ambulanciers comportent des risques pour leur sécurité. Par exemple, il leur arrive de briser des vitres d'autos ou de se glisser entre la tôle tordue et tranchante de véhicules pour secourir une victime, se causant ainsi des blessures. «Les risques d'incendie ainsi que des brûlures à l'acide, provenant des fuites de batteries d'auto, constituent le lot des dangers qui nous guettent dans l'exercice de notre travail», a-t-il expliqué.

Chez DIDIER: mises à pied massives

Le 29 novembre, les travailleuses et les travailleurs à l'emploi de Didier, à Trois-Rivières, ne seront plus que 45 dans cette entreprise qui a ouvert ses portes en 1979. «On nous dit que le carnet de commande est vide», rapporte le président du syndicat affilié à la Métallurgie-CSN, Luc Desrochers.

De 153 employé-es à 45, la coupe est sévère pour celles et ceux dont la moyenne d'ancienneté se situe entre dix et douze ans. Luc Desrochers met cependant le doigt sur

l'une des principales raisons de cette baisse dans les commandes. «Après le retour des libéraux au pouvoir, l'obligation pour les alumineries et autres industries qui utilisent nos briques réfractaires d'acheter des produits québécois a été abandonnée. De plus, le principal concurrent américain a été acheté en 1989 par Didier, une entreprise allemande. Avec 13 usines qui fonctionnent au ralenti aux USA, on s'attend à entendre parler de rationalisation», confie-t-il.

Au coeur de l'action

Le premier congrès du secteur professionnel des technologies médicales s'est tenu à Montréal du 16 au 18 octobre sous le thème *Au coeur de l'action*. Le secteur représente 1,700 techniciens et techniciennes de toutes les technologies médicales. Le secrétaire général de la

CSN, Pierre Paquette, a intronisé les officières du secteur qui ont été élues à la fin du congrès. De gauche à droite: Huguette Lapointe, secrétaire-trésorière, Johanne Gravel, vice-présidente, Suzanne Clément, présidente et Lyne Bordeleau, vice-présidente.



Reynolds

Médiation préventive

Après avoir hésité plusieurs mois, la compagnie Reynolds du Cap-de-la-Madeleine a finalement accepté la proposition du syndicat et s'engagera dans une démarche de médiation préventive. C'est M. Yves Dulude, du ministère du Travail, qui agira comme conseiller tout au long de la démarche. La première étape sera franchie les 12 et 13 novembre quand le médiateur rencontrera les délégués syndicaux.

«Ça nous a pris du temps avant d'arriver à faire comprendre aux dirigeants de Reynolds qu'on est aussi inquiets et aussi conscients de l'avenir qu'ils le sont», explique le président du syndicat affilié à la Métallurgie-CSN, Pierre Pellerin. «On mise beaucoup là-dessus pour améliorer les relations de travail. On pense aussi que ça pourrait avoir un effet bénéfique pour consolider nos emplois», ajoute-t-il. 460 travailleurs sont à l'emploi dans cette usine; une vingtaine ont cependant été mis à pied le 4 novembre.

Bienvenue

Nouveaux syndicats

Les vingt gardiens de sécurité et de protection des Produits chimiques de Valleyfield (Expro) ont joint les rangs de la CSN. En juillet dernier, une requête en accréditation avait été déposée, et le 2 octobre, le ministère du Travail donnait son accord sur l'unité d'accréditation. Ils étaient auparavant représentés par l'Union des agents de sécurité du Québec, Métallurgistes unis d'Amérique, local 8922 de la FTQ. Ils rejoignent à la CSN les trois autres syndicats d'Expro: salarié-es de l'usine, em-

ployé-es du laboratoire et employé-es de bureau. Ils seront affiliés à la fédération de la Métallurgie.

Par ailleurs, les 19 salarié-es de l'Association coopérative des agriculteurs du Lac à la Croix, au Lac-Saint-Jean, ont déposé, le 9 octobre, une requête en accréditation, rejoignant ainsi les 55 autres membres syndiqués à la CSN et travaillant dans les coopératives d'Albanel, de St-Nazaire, de Normandin et de Desbiens. Ce nouveau groupe sera affilié à la fédération du Commerce.



Cégep de St-Jean

La formation continue...

Les entreprises japonaises consacrent en moyenne 200 heures par employé par année à la formation professionnelle, celles de Suède, 170 et les entreprises canadiennes, six heures quelques minutes seulement. L'urgence d'investir dans la formation n'est plus à démontrer.

Les professeurs du

cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu sont, pour leur part, convaincus que la formation constitue un investissement rentable à long terme, et ils ont posé un geste concret en ce sens lors de leur assemblée syndicale du début de septembre. Étant donné que l'augmentation des coûts du perfectionnement laisse prévoir un déficit d'environ \$15000 pour l'année en cours, l'assemblée générale a décidé de consacrer les trois dixièmes du salaire moyen au perfectionnement, cette somme devant être puisée dans le budget du syndicat.



Semaine de la santé sécurité

Une centaine de personnes, représentant 87 syndicats, ont participé au colloque sur les maladies professionnelles tenues à Montréal. Le grand objectif était de faire davantage prendre conscience aux gens de la nécessité d'organiser un soutien aux personnes victimes ou atteintes de maladies du travail.

A-T-ON OUBLIÉ MY-LAY?

De novembre 1945 à octobre 1946, à Nuremberg, a siégé un tribunal international chargé de juger les criminels de guerre nazis. Il en sort des règles qui nourrissent encore la pratique de la guerre, que l'on veut exempte de crimes contre l'humanité.

On a bien dit que Saddam Hussein devrait se retrouver un jour devant un Nuremberg II, mais comment gommer le fait que, dans la hâte de réaliser leur plan d'atta-

que contre l'Irak, les Américains aient enterré vivants des milliers de soldats irakiens plutôt que de les faire prisonniers? Les Nuremberg, ça n'existe que pour châtier les fautes des vaincus? Les scrupules exprimés tant aux États-Unis qu'ailleurs sur cette étape de la «Tempête du désert» sont vains si aucune instance ne peut intervenir efficacement contre de telles bavures.

Il s'agit bien ici de rappeler aux Américains que le

tout premier des droits à protéger, c'est le droit à la vie... et pas seulement pour les Américains. Les Irakiens enterrés vivants étaient certes des combattants. Les nazis, eux, exerçaient souvent des représailles contre de simples civils. C'est à croire que l'on a déjà oublié My-Lay (mars 1968) où des GI's sous la direction du lieutenant William Calley avaient massacré 22 civils «inoffensifs». Il m'apparaît inadmissible que les responsables de ces charniers

s'en tirent avec ce qu'il est convenu d'appeler les honneurs de la guerre. Qui contredira le «héros» Schwarzkopf qui rédige ses mémoires en toute bonne conscience? Un jour, un scénariste s'emparera de ce fait criminel et en fera un film choc. Enfouir des vivants dans le sable, pour nos soldats de fortune, ça demeure hélas un exploit digne de Clausewitz. Non merci!

À PROPOS D'UNE TRAGÉDIE

Je n'aime pas les démagogues, ces politiciens qui flattent les masses pour mieux se maintenir en place. Je me dois de dire que Jean-Bertrand Aristide me paraît être l'un de ces leaders facilement grisés par l'orgasme que procure l'ovation d'une foule séduite par un habile meneur à allure messianique.

Je n'ai pas dit que les Haïtiens n'ont pas eu raison de choisir en décembre dernier Titid, celui des candidats à la présidence qui leur semblait le plus apte à les tirer de l'humiliation, à les débarrasser du macoutisme, à leur offrir un espoir de survivance, une chance de prendre rang parmi les pays qui veulent se sortir de la fange où la cupidité et la corruption des démagogues les ont menés, comme on le voit bien avec le Zaïre.

L'objectif du mouvement social en Haïti est plus que légitime: «faire émerger la société civile comme alternative au régime militaire», comme le dit Franklin Midy, de l'UQAM.

La question que je me pose est double: y a-t-il vraiment une solution de rechange? existe-t-il une manière de confiner les soldats aux ca-

sernes, de laisser les élus remplir leur mandat?

Les Haïtiens répondraient qu'il y a bien Bazin, intègre, même si on le perçoit comme trop près de Washington, et doté de l'instinct démocratique que réclament unanimement les pays de l'Organisation des États américains.

À Port-au-Prince, la jeune démocratie avait commencé depuis février 1986 à intéresser d'autres personnes que les profiteurs. Le lynchage du pasteur Sylvio Claude, le 30 septembre, est symptomatique de la stratégie des macoutes désireux

de décapiter ceux qui ont pour projet de ne plus exclure la grande masse paysanne de la vie nationale. Le réservoir de solutions, il se trouve déjà présent, parfois souterrain, en territoire haïtien. Les courants dynamiques de la diaspora ne sont pas à négliger, bien sûr, mais la construction de la démocratie, elle se fera là-bas, que le retour d'Aristide se réalise ou pas.

Non, je ne suis pas insensible à la tragédie qui se perpétue en Haïti, mais plutôt réticent au fétichisme que je pressens à propos de ce prêtre-président comme seule

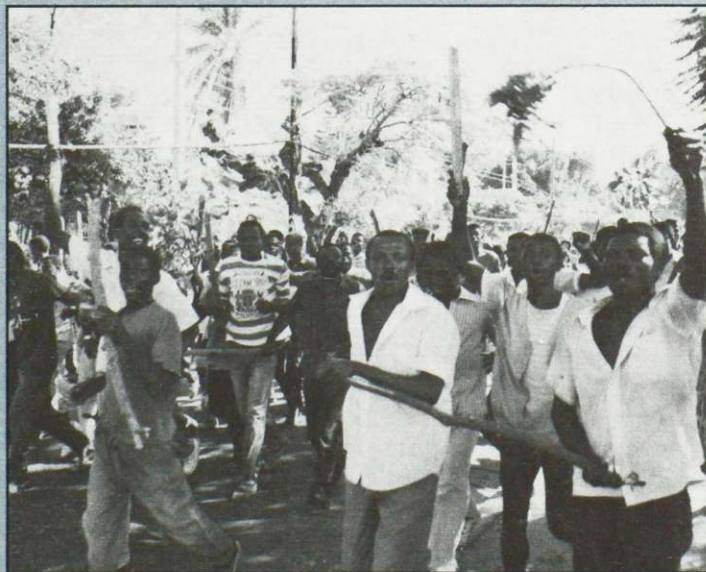
voie de salut. Le retour à «l'ordre constitutionnel» est souhaitable. Il faut que le pouvoir «de facto» cesse d'intimider et de faire chanter sénateurs et députés.

S'il est vrai que les leviers du pouvoir en Haïti se situent dans les capitales qui fournissent l'aide à ce pays, rien ne sert de bluffer. Les pourvoyeurs de fonds, dont le Canada, trouveront bien le moyen de signifier à qui de droit qu'ils désapprouvent l'orientation prise par le régime.

Haïti a une longue tradition de résistance aux oppressions qui l'ont touchée au fil des ans. Il est utile de rappeler qu'une occupation américaine de quelque 20 ans a laissé des cicatrices. La figure mythique de Charlemagne Péralte dont les Américains promènèrent plusieurs jours le cadavre dans les rues pour apeurer les Haïtiens, en 1915, peut bien encore inspirer ces damnés de la terre auxquels les diplomates réservent, je le crains, une rhétorique qui laissera intacts les tyrans d'aujourd'hui.

Clément Trudel

NOUVELLES CSN 332 page 19



Une morale exigeante

Ce qui est frappant du syndicalisme libre dans l'histoire, c'est qu'on le trouve constamment du côté de la démocratie, du peuple, de la liberté, malgré ses insuffisances. De nos jours, pensez tout particulièrement à la Pologne, par exemple. Pensez aussi au Québec. Mais, plus globalement, réfléchissez à l'action que le syndicalisme a menée en Occident depuis son origine. La critique sociale, le rejet de la dictature, l'indépendance par rapport aux pouvoirs, la liberté de pensée, la défense des intérêts du peuple, ont toujours plus ou moins caractérisé son rôle.

On peut affirmer cela en toute modestie, car pareille affirmation n'équivaut pas à nier que par ailleurs, il ait fait des erreurs, parfois de grosses erreurs.

Son inspiration n'a pas toujours été bonne. Il s'est parfois laissé aller à des excès idéologiques. En outre, le syndicalisme a pu çà et là se corrompre, quelquefois gravement (surtout aux États-Unis, d'ailleurs). De plus, la nature même de son action le pousse dans certains cas à défendre des intérêts «corporatifs» assez étroits, ce qu'on lui a reproché aussi.

Soit! Mais justement, ce mouvement qui n'est pas pur se trouve, malgré tout ce qu'on a pu ou peut effectivement lui reprocher, du côté des forces dont une société libre a absolument besoin.

Aucun syndicat libre n'est toléré par les dictatures et les régimes soumis aux quatre volontés des NOUVELLES CSN 332 page 20



Parler de société oblige à tenir un discours large et intéressant la société dans son ensemble. Cela n'est pas toujours facile, car le syndicalisme représente aussi des intérêts particuliers.

privilegiés. Ces régimes emprisonnent et assassinent les syndicalistes. Ils n'ont rien de plus pressé que de les supprimer d'une manière ou d'une autre. Ceci n'est pas sans raison.

La nécessité et la légitimité des syndicats ressortent malgré le fait que ceux-ci ne sont pas irréprochables. Le jugement historique, le jugement de fond, demeurent d'emblée en leur faveur. Voilà quelque chose dont on ne doit pas détourner son attention. Ceux qui jugent de haut les syndicats feraient bien d'y réfléchir un peu.

Justice, liberté ...

Mais, en revanche, les syndicats eux-mêmes, quand ils réfléchissent sur leur rôle, quand ils s'interrogent sur leurs buts, leurs comportements, leur philosophie, doivent le faire de la manière la plus exigeante possible.

Le syndicalisme n'est jamais quitte envers la philosophie sur laquelle il se fonde.

Le syndicalisme, s'il parle d'intérêts, parle aussi

de justice, de raison, de liberté, de démocratie. Il relève par conséquent de ce dont il parle. Il ne peut pas faire n'importe quoi ni agir n'importe comment. Il a proclamé des valeurs. Par conséquent, on le juge suivant ces mêmes valeurs. Elles sont son propre code.

Il se dit à juste titre au service de la société. Son idéal social est élevé. Qu'on dise ce qu'on voudra, sa raison d'être est morale. La raison d'être du capital est loin d'être du même ordre. Mais quand on parle de la société, comme le font naturellement les syndicats, cela oblige à tenir un discours large et intéressant la société dans son ensemble. Ce n'est pas toujours facile, car le syndicalisme représente aussi des intérêts particuliers.

Ce n'est pas facile, mais, encore une fois, le syndicalisme parle au nom de la société et il lui faut être autant que possible à la hauteur.

Une des conditions pour le rester, c'est de n'être pas satisfait de soi. Le syndicalisme doit s'interroger

sur la légitimité de ce qu'il dit et de ce qu'il fait.

Il parle le langage de l'intérêt, mais il parle aussi le langage du désintéressement. Il parle le langage de l'intérêt personnel mais il parle aussi le langage de la générosité.

Il représente des particuliers, mais il représente aussi l'universel.

Ce n'est pas simple. Cela oblige.

Les syndicats, qui donnent l'exemple d'un idéal social et d'une éthique au nom de laquelle ils font la leçon à beaucoup de monde, sont appelés à approfondir sans cesse la philosophie sur laquelle ils s'appuient et à ne jamais se satisfaire de la qualité du rapport entre leurs actes et leur pensée.

Une culture de la justice est indispensable dans tout cela. Elle n'est pas donnée comme ça. Pour la CSN, cette culture avait jadis deux sources, qui, dans notre esprit, s'opposaient moins qu'elles ne se complétaient l'une l'autre: la culture révolutionnaire laïque d'Occident, et la culture sociale et personaliste chrétienne. Je me souviens très bien jusqu'à quel point, dans les années cinquante et plus tard, nous pensions justice, non seulement sociale mais individuelle.

Naturellement, les conditions objectives ont bien changé, mais il faut néanmoins se convaincre d'une chose peut-être un peu oubliée: la nécessité de faire une place importante à la philosophie dans la réflexion syndicale.

Pierre Vadeboncoeur

THE POOR LONESOME BOUBOU:



De silence, de soif et de douleur

Hors la vie, de Maroun Bagdadi, avec Hippolyte Girardot

Vous connaissez Hippolyte Girardot? Il s'agit de l'interprète d'*Un monde sans pitié*, le premier film d'Éric Rochant, qui a fait fureur il y a deux ans en France.

Au moment où le Liban laisse sortir à la pièce les otages, le problème de la séquestration redevient d'actualité. Nous sommes loin des films à sensation avec tortures et cris. Il ne s'agit pas non plus d'un film politique où une nation a tort et l'autre a raison. *Hors la vie* est plutôt un film intimiste traitant du drame d'un homme, un photographe français séquestré. Plutôt que de tomber dans le piège des scènes de torture, Bagdadi centre son film sur la perception, le manque d'information de Patrick, son personnage central. Et ça marche!

Le film démarre rapidement. Tout le monde connaît déjà les problèmes libanais. De toute façon, c'est tout à

fait secondaire: le film aurait pu être tourné autour d'un autre conflit dans un autre pays. Patrick est donc séquestré rapidement, laissant plus d'espace cinématographique au vrai sujet: la noirceur, le silence, la faim, la soif, la douleur, le temps.

Lorsqu'on ne sait plus où on est, depuis combien de temps on y est, qu'on ne peut plus échanger d'informations, qu'on ne peut plus aller pisser, qu'on pue... le mot

liberté prend un sens différent, son vrai sens.

Après la libération de l'otage, Bagdadi ferme rapidement la parenthèse, parce que son film est fini. On aura à peine le temps de percevoir, chez notre photographe, les marques morales de sa séquestration.

Parce qu'il redevient malgré lui d'actualité, parce qu'il faudra toujours dénoncer les attaques à la liberté pour ne pas la réduire à sa

plus simple expression, parce qu'Hippolyte Girardot, au-delà du coup de dés d'un premier film, nous montre qu'il est le comédien français des années 90, et tout simplement pour la qualité du langage cinématographique, *Hors la vie* est un film à voir.

...

Pas d'amitié à moitié, de Diane Létourneau

Je m'en voudrais de passer sous silence la sortie du dernier film de Diane Létourneau: *Pas d'amitié à moitié*. Ce documentaire est consacré à l'importance que les femmes accordent à l'amitié entre elles. Il s'agit du dixième documentaire de cette cinéaste, originaire de Sherbrooke.

Après le festival de cinéma international en Abitibi-Témiscamingue, *Pas d'amitié à moitié* sera présenté au Cinéma ONF à Montréal, les 12 et 13 novembre, et du 26 au 30 novembre.



**Du 29 novembre
au 7 décembre**

Les Francofolies de Montréal

Parties de La Rochelle, les **Francofolies** traversent à nouveau l'Atlantique et poseront le pied en sol montréalais le 29 novembre. À compter de cette date, et ce jusqu'au 7 décembre, les artères, les bistrotts, les salles de spectacles du quartier latin ainsi que le Spectrum s'animeront et vibreront à l'unisson des **Francofolies**, un événement vital pour la chanson francophone.

La 3e édition québécoise de cette fête est appréciable parce qu'elle permettra au public d'assister en salle aux prestations de vedettes provenant des divers horizons de la francophonie. Elle est également intéressante parce qu'elle favorisera la découverte d'artistes prometteurs et talentueux qui se produiront dans des endroits plus intimistes.

Nos choix

Qui voir et entendre durant ces neuf jours qui mettront en scène 35 artistes? Le 29 novembre ouvre en lion! À 17 heures, on présente, au Saint-Denis 2, le groupe québécois **Dédé Traké**. Étant disposé depuis ma tendre jeunesse à pénétrer l'univers de la quatrième dimension, je n'hésite pas à vous inviter à assister à ce spectacle. Découverte du Festival international de rock de Montréal en 1989, **Dédé Traké** a aussi conquis la France en 1991 avec son *hard core*

rock and rap dans un style joual, ou *flake metal*!

Il en est revenu avec un cahier de presse impressionnant. **Dédé Traké** a eu droit à des critiques élogieuses de la part des quotidiens *Le Monde* et *L'Humanité*. Au Québec, *La Presse* et *Le Journal de Montréal* ont souligné l'irrévérence et le *rap & rock* joual, bête et méchant de **Dédé Traké**.

À 21h30, au Saint-Denis 2, le programme double piano/solo de **Véronique Sanson** et **Steve Faulkner** sera un moment fort de ces **Francofolies**. On se souvient de **Véronique Sanson** pour *Amoureuses* et *Besoin de personne*. Mais j'irai surtout pour **Cassonade**! Bien avant **Gildor Roy** et **Carole Laure**, **Steve Faulkner** a fait de la musique country intelligente. Il a redonné ses lettres de noblesse à ce genre longtemps méprisé. En plus, c'est un excellent pianiste.

Bonne soirée en perspective le 1er décembre. Place à la chanson française et à ses prestigieux poètes. À 19 heures au Saint-Denis, la «jolie môme», la «muse de Saint-Germain-des-Prés», la voix des existentialistes, **Juliette Gréco** montera sur scène. Cette grande chanteuse à la voix grave devrait interpréter **Brel**, **Ferré**, **Gainsbourg**, **Prévert**, **Quenau**, **Sartre**, etc. Elle devrait également livrer des textes de **Marie-Paule Belle**, **Françoise Sagan** et même des **Rita Mitsouko**. Au même moment, **La Bande Magnétique**, un groupe *a capella*, se produira au Spectrum. Composée de trois chanteurs et deux chanteuses, cette formation, qui fait aussi dans l'humour, servira un répertoire assez



Juliette Gréco



Dédé Traké



Véronique Sanson

varié, allant du jazz au populaire en passant par le classique. Puis, à 21h30, c'est **Richard Desjardins** au Saint-Denis 2!

Du blues

Nous sommes de France. Mais nous sommes aussi d'Amérique. Et cela nous prédispose à rendre un blues efficace et en français. Du 2 au 4 décembre, le Bistro à Jojo présentera le spectacle de **Bob Harrison**, alors que Les Retrouvailles ont fait appel à un virtuose de l'harmonica: **Carl Tremblay**. L'entrée

est gratuite.

Dans la même veine, ne manquez pas les spectacles de **Térez Moncalm** et **Dan Bigras**, aux Beaux Esprits du 5 au 7 décembre.

Linda Lemay

Originaire de Portneuf, la chanteuse et guitariste **Linda Lemay** offrira un spectacle intimiste au Bistro d'Autrefois le 5 décembre. Elle devrait nous offrir quelques-uns de ses beaux textes, dont *Notre île au fond du coeur* et *Mme Brigitte Bélanger*.

Michel Crête

Quatre paires de billets à gagner!

Les Francofolies, c'est sérieux. Aussi, *Nouvelles CSN* lance un petit concours à l'intention de ses lecteurs et lectrices avec un enjeu intéressant: des paires de billets à gagner pour les spectacles de **Dédé Traké**, **Juliette Gréco**, de la soirée piano/solo **Steve Faulkner** et **Véronique Sanson**, ainsi que de la fête à **Claude Dubois**.

Pour participer, il suffit de répondre correctement à la question posée et d'envoyer le coupon-réponse au plus tard le 22 novembre à:

Nouvelles CSN (concours)
1601 de Lorimier
Montréal H2K 4M5

La question:

Dans quelle ville a eu lieu la première édition des Francofolies?

Réponse:

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Téléphone: _____

Nom du syndicat: _____

BILLET

Zino Davidoff, qui vend des cigares de grand luxe aux quatre coins du monde et qui a pignon sur rue à Montréal, sur Sherbrooke ouest, vend son cigare Dom Perignon \$93,49 l'unité. Après TPS et avant TVQ.

Davidoff & Ferrari

Heureusement. Un rapide calcul permet de constater qu'un travailleur au salaire minimum ne pourrait se procurer, après une semaine de 40 heures, qu'un peu moins de deux cigares. De fait, il de-

vrait faire couper le deuxième d'environ un quart de pouce. Et ce travailleur au salaire minimum, qui n'a même pas l'équivalent de deux cigares pour sa semaine d'ouvrage, cassé comme un clou, n'a pas encore payé son loyer, ni sa nourriture, ni ses bottes pour l'hiver, ni le lait de la petite. Voilà sans doute pourquoi, quand on est au salaire minimum, on n'achète pas de cigares chez Davidoff.

C'est pas à cause du tabac. C'est mathématique.

Pourtant, pendant que tous les autres produits du tabac subissent une baisse, côté vente, les cigares les plus chers de M. Davidoff se vendent toujours plus: 10% de hausse par année.

Pourquoi cette question de cigares, lue dans *La Presse* le 24 octobre, m'est-elle revenue à l'esprit le lendemain soir, en regardant l'émission 20/20 sur la chaîne ABC?

Peut-être parce que dans ce centre d'accueil privé pour personnes âgées, au Texas, où l'animatrice Barbara Walters nous a amenés, il est clair que les vieux n'ont pas les moyens de fumer des Davidoff? Mais il y a plus.

À l'aide d'une caméra dissimulée dans une mallette, on assiste à un cauchemar qui devient vite insupportable. Là, c'est un vieux monsieur qui cuit littéralement dans ses excréments. Plus loin, c'est une vieille dame qui se plaint: «*J'ai faim! J'ai faim!*», dit-elle au passant. Des plaies de lit gran-

des comme ça couvrent le corps des pensionnaires. Rien ne vient déranger les coquerelles. Dans la cuisine, on voit se préparer le repas. Des flocons séchés de pommes de terre, très délayés dans l'eau, feront l'ordinaire de la journée.

Des employé-es témoignent dans l'anonymat. On coupe des postes. On coupe leurs heures de travail à ceux qui restent. On drogue les bénéficiaires, pour calmer leur faim sans doute. En échange de pots-de-vin, les inspecteurs ferment les yeux.

Le propriétaire reçoit des subventions de l'État. Tant par tête de pipe. Mais il faut bien qu'il fasse ses frais et, pourquoi pas, un petit profit.

Moins de 24 heures plus tard, au téléjournal, il est question d'un certain Edwin Coffey. Ce doit être un personnage important pour qu'on parle de lui au téléjournal. M. Coffey se scandalisait du fait que la santé soit un monopole entre les mains des gouvernements plutôt que de l'entreprise privée. «*L'individu, disait-il, doit passer avant la collectivité*». C'est justement ce dont était convaincu le propriétaire du centre d'accueil! Non mais!

J'allais l'oublier.

«*Il y aura toujours des gens qui seront prêts à payer pour obtenir de la qualité*», avait dit en entrevue le vice-président de Davidoff. Par ailleurs, on prévoit que le marché des voitures de luxe connaîtra une augmentation de 55% en 1992.

À l'émission 20/20, on voit arriver le propriétaire de ce centre d'accueil au Texas. Au volant d'une Ferrari. Comme il n'a pas parlé au journaliste, on n'a pas pu voir s'il fumait un Dom Perignon de Davidoff...

C'est à ça que pensait le gars au salaire minimum, à 6 heures du matin, le lundi suivant, quand il allait prendre son autobus. Il ne fume plus depuis qu'il n'a plus les moyens d'acheter son tabac pour rouler ses cigarettes.

Michel Rioux



TOURNÉE

DE LA COMMISSION POPULAIRE ITINÉRANTE

Si nous avons le pouvoir de décider, quelles politiques, quelles mesures mettrions-nous de l'avant sur des questions telles que la démocratie, le rôle de l'État, l'économie, la fiscalité, l'environnement, l'équité pour les femmes, les droits des autochtones, la pluriethnicité, l'information, la culture, les jeunes?

Le Québec qu'on veut bâtir!

De la mi-novembre à la fin de janvier, la Commission populaire itinérante de Solidarité populaire Québec se rendra dans les différentes régions du Québec pour connaître vos réponses.

Les travaux de la Commission serviront à élaborer une charte populaire qui sera l'expression de notre projet de société.

Québec:

16 novembre

Rivière-du-Loup:

19 novembre

Sherbrooke:

26 novembre

St-Jean-sur-Richelieu:

27 novembre

Longueuil:

27 novembre

Saguenay-Lac St-Jean:

28 novembre

Baie-Comeau:

3 décembre

Sorel:

4 décembre

Victoriaville:

4 décembre

Hull:

5 décembre

St-Jérôme:

18 janvier

Montréal:

20 au 25 janvier

Organisations nationales:

27 au 31 janvier

Autres régions:

à confirmer

Pour plus de renseignements
SOLIDARITÉ POPULAIRE QUÉBEC
(514) 598-2000